



VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail  
Siège social: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique  
TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rapport n° : 30488960

- Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent Tel: +32 9 244 77 11 gent@vincotte.be
- Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde Tel: +32 2 674 57 11 brussels@vincotte.be
- Noordersingel 23, 2140 Antwerpen Tel: +32 3 221 86 11 antwerpen@vincotte.be
- Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux Tel: +32 81 432 611 gembloux@vincotte.be



F 177882

Rési code : 12

RAPPORT : INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (LIVRE 1 – AR 8/09/2019) – DIR. GÉN. DE L'ÉNERGIE

Installation : **Habitation**

Nom, Prénom : **[REDACTED]**

Adresse : **Rue de la Cordonnerie, 8**

CP + Commune : **7500 Journal**

Tél. : **[REDACTED]**

Propriétaire / Exploitant / Gérant : **[REDACTED]**

Bases de l'examen : Livre 1 – AR 8/09/2019 (MB 28/10/2019) («RGIE»)  Document début réalisation avant le 01/06/2020 : n° ..... Date .....

Contrôle de conformité avant mise en usage – nouvelle installation (6.4.)

Contrôle de conformité avant mise en usage – modification/extension importante (6.4.)

Visite de contrôle (6.5.)

Visite de contrôle renforcement puissance ancienne installation (8.4.1.)

Visite de contrôle vente ancienne installation (8.4.2.)

Visite de contrôle libre ancienne installation (8.4.3. ou 8.4.4.)

Dérogations Partie 8 :  Appliquées  Pas appliquées

Unité d'habitation  Avant le 1/10/1981

Unité de travail  Entre 1/10/1981 & 1/06/2020

Installation de chantier  À partir du 1/06/2020

Parties communes d'un ensemble résidentiel

Locaux techniques d'un ensemble résidentiel

Installation de production décentralisée

Autre installation : .....

Données générales de l'installation électrique :  Document début réalisation avant le 01/06/2020 : n° ..... Date .....

Données distributeur : EAN **541448020414193438**  EAN non communiqué  Compt. kWh non placé

Compt. kWh n° : **20225446** Index jour : **92056,6** nuit : **10069,2**  Compt. kWh exclusif nuit :

Protection branchement (A) :  20  25  32  40  50  63  80  100 n° : ..... Index nuit : .....

Données installation : Conçue pour U<sub>N</sub> :  mono 230 V  3x230 V  3N400 V Type prise de terre :  .....  boucle de terre  barres / piquets

Courant nominal maximum (A) :  20  25  32  40  50  63  80  100 Schéma MLT :  TT  .....

Câble d'alimentation tableau principal : **3** X **10** mm<sup>2</sup> Type **Vsb**

Description installation : Dispositif diff. gén. : ..... A / ..... mA Nombre de tableaux : **02** Nombre de circuits terminaux : **1/14**

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

Contacts dir.  Contacts indir.  Montage  Matériel mobile  Matériel fixe  >/section  Schémas  Contrôle bcl de défaut

Résistance de dispersion de la prise de terre : **45** Ω  Isolation général : **40,8** MΩ  Continuité (équipot., PE)  Test dispositif diff.

Le dispositif différentiel général :  était scellé  a été scellé  n'a pas été scellé  ne peut pas être scellé Schémas et plans signés :  Oui  Non

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels - voir au verso)

Infractions constatées : **1501; 1502; 1402; 1201; 1203; 1610; Protéger les prises sans broche de terre par un différentiel 30mA / interrupteur dans le volume 2 803 étage; 1708 (sédigneur HTD étage); 1815 (lampe arête); 1904 (prise toilette); 1218 (salle à manger + salon près du coffret); coffret tête plieur porte et 1704; 1219 (étage)**

Remarques : **La partie commerce ne fait pas l'objet du contrôle (la cave est reprise sur la partie cave). En l'absence des schémas électriques, la liste des infractions n'est pas limitative.**

Conclusion :

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR 8/09/2019).

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR 8/09/2019).

Un nouveau contrôle doit être effectué avant le **18.01.2024** par le même organisme agréé (\*)

Agent visiteur : Nom : **Fontaine M.** Agent n° : **5963** Date : **12/04/2024**

Annexe(s) :  Plan(s) de position : .....  Schéma(s) unifilaire(s) : .....  .....

Pour le Directeur Général : Signature **Mathias Pontaine** Inspecteur Electricité

- Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.

- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

- Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.

- Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors du contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à un contrôle complémentaire.

- Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie proposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.